

Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		Date de début de l'exercice de la profession :	
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2024 OU À LA PÉRIODE DU		AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)	
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO) Voir renvois à la notice			
1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)		Bénéfice :	Déficit :
Prélèvement à la source : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :			
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) (21)			
1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)			
Résultat net imposé au taux de 10 % :			
2- Plus-values	à long terme imposables au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quindecies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quindecies I-1)
	à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)

3- Exonérations et abattements © et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	sur le bénéfice	<input type="checkbox"/>	sur les plus-values à long terme imposables aux taux de 12,8 %	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies A : <input type="checkbox"/>	Zone France Ruralités Revitalisation Art.44 quindecies A : <input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies- O A : <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : <input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input type="text"/>	<input type="text"/>

4- BNC non professionnels	Bénéfice		Déficit		Plus-value
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel	<input type="text"/>		Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :	<input type="text"/>	
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %	<input type="text"/>		Plus-value à court-terme	<input type="text"/>	

- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.

- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :

Comptabilité informatisée

Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui Non Si oui, nom du logiciel utilisé :

Viseur conventionné **AA ou OMGA**

Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :

- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :

- du conseil :

- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :

N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné :

ECF Prestataire :

Signature et qualité du déclarant

À _____ le _____

REVENUS 2024

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

N° 2035-SD Suite
(2025)

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :

N° SIRET :

II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine 1	Amortissements 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession 4	Plus ou moins-value	
							à court terme 5	à long terme 6

Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B)----->

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court-terme : Montant pour lequel l'imposition est différé (C)	Plus-value à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035-SD)
--	---

Plus-values à court terme exonérées (C)		Plus-values nette à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la 2035)	
Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>
Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>
		Article 151 septies B du CGI	<input type="text"/>

III – RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Nom, prénoms, date et lieu de naissance Adresse du domicile des associés N° fiscal (pers. physique) N° SIREN (pers. morale)	Associé ayant la qualité de gérant	Part dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
			du résultat fiscal			
			Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe Totaux →						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Formulaire
obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2024

N° 2035-A-SD 2025

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la case
« néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*07

pour AJ mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION															
Nature de l'activité (1)										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET				si exercice en société (2)				AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)				d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte)		AM	Année d'adhésion		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA					
R E C E T T E S	2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)								AA				
		2	À déduire		Débours payés pour le compte des clients (2)						AB				
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)						(3)	AC					
		4	Montant net des recettes										AD		
		5	Produits financiers (4)										AE		
		6	Gains divers (5)										AF		
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		
	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)								BA			
		9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB				
		10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		
		11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
		12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY				
		13			Autres impôts						BS				
		14			Contribution sociale généralisée déductible						BV				
		15	Loyer et charges locatives										BF		
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (9)						BW	BG					
		17	Entretien et réparations						Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH					
		18	Personnel intérimaire												
		19	Petit outillage (10)												
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité						Total : Transport et déplacements	BJ					
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												
		22	Primes d'assurances												
	23	Frais de véhicules (12)						Total : Transport et déplacements	BJ						
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	BK						
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						Total : Frais divers de gestion	BM						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY									
	30	Autres frais divers de gestion													
	31	Frais financiers (14)										BN			
	32	Pertes diverses (15)										BP			
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR			



Formulaire obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2024

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-B-SD 2025

Si ce formulaire est déposé
sans information chiffrée,
cocher la case « néant » ci-
contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*07

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF	
		40	Frais d'établissement (19)						CG	
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE	
		42	Moins-value à court terme						CK	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »		CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale		CT	CL
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »		CO	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »		CQ	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI	dont exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)		CJ	
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :						CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véломoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Type (1)								
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B



Formulaire
obligatoire (article 40 A
de l'annexe III au
Code général des
impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035-E-SD 2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS
DE L'EXERCICE

Si ce formulaire est déposé
sans information chiffrée,
cocher la case « néant » ci-
contre

N° 15945*07

SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

--

Adresse professionnelle :

--

Code postal

--

Ville

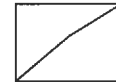
--

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE		20	OU À LA PÉRIODE DU :			AU :	
A. RECETTES							
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale						EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)						EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP						EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante						EN	
TOTAL 1						EI	
B. DÉPENSES							
Achats						EJ	
Variation de stock (2)						EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances (3)						EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois (3)						EM	
Frais de transport et de déplacement (3)						EO	
Frais divers de gestion						EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF (1)						EQ	
Taxe sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques						ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location						EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante						EV	
TOTAL 2						EW	
C. VALEUR AJOUTÉE							
Calcul de la valeur ajoutée					TOTAL 1 – TOTAL 2	EX	
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les déclarations n° 1329-DEF et relevés n° 1329-AC)						JU	
Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE (cf. notice 2035-NOT-SD)..							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE						AH	
Chiffre d'affaires de référence CVAE						AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223A du CGI)						BO	
Effectifs au sens de la CVAE						BK	
Période de référence							
KA		/		/		LA	/
Date de cessation						MA	/



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945*07

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

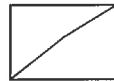
(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame.



Formulaire obligatoire (article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 2035-G-SD 2025

N° 15945*07

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser une ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

